

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
DIVISION N° : 01-Laval  
COUR N° : 540-11-009373-160  
DOSSIER N° : 41-2151220

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**AVANT-GARDE TECHNOLOGIE CFMA INC.**, personne morale légalement et dûment constituée ayant son siège social au 1109, autoroute Chomedey, Laval, Québec H7W 5J8

Personne insolvable

– et –

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI responsable désigné) ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC SUR LE NON-DÉPÔT D'UN ÉTAT  
DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE OU D'UNE PROPOSITION**  
(alinéa 50.4(8)b) de la Loi)

Au : Séquestre officiel  
Bureau du surintendant des faillites  
Sun Life Building  
1155, rue Metcalfe, bureau 950  
Montréal, QC H3B 2V6

Je, RESTRUCTURATION DELOITTE INC., de Montréal, syndic désigné dans l'avis de l'intention de faire une proposition déposé par Avant-Garde Technologie CFMA inc., personne insolvable, fais rapport au séquestre officiel de ce qui suit:

1. La personne insolvable a, le 1<sup>er</sup> août 2016, déposé auprès du séquestre officiel un avis de son intention de faire une proposition.
2. Le 30 août 2016, Avant-Garde Technologie CFMA inc., a déposé une requête conformément à l'article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. La requête a été accordée, et par conséquence, le délai accordé pour le dépôt d'une proposition a été prolongé de trente (30) jours, soit du 31 août 2016 jusqu'au 30 septembre 2016. Une copie de l'ordonnance rendue le 30 août 2016 est annexée aux présentes.
3. Aucune proposition n'a été déposée le ou avant le 30 septembre 2016.

FAIT À MONTRÉAL, le 3 octobre 2016

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
Syndic agissant *in re* : la proposition de  
Avant-Garde Technologie CFMA inc.



---

Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI